

PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

Mesdames et Messieurs les Maires

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie CHAPPELLIER

Tél : 03 87 34 87 87
Fax : 03 87 34 87 84
Mail : anne-marie.chappellier@moselle.gouv.fr

Metz, le 24 juin 2019


TÉLÉCOPIE

Objet : **Arrêté du 21 mai 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles**

1. **J'ai l'honneur de vous informer que votre commune,**
par arrêté interministériel du 21 mai 2019 publié au Journal officiel du 22 juin 2019,

a été effectivement reconnue en état de catastrophe naturelle
 - pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018.
2. Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.
 - ↳ un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la Préfecture
3. Notification de cette décision interministérielle et de sa motivation vous sera prochainement adressée par courrier, accompagnée d'une copie de l'arrêté interministériel.

Pour le Préfet,
Le Chef du SIDPC



Sylvain GENY